

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1315 modifiant l'arrêté n° 45 bis du 17 janvier 1959.

n° 1315

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 décembre 1939

Numéro JO
n° 517 du 31/12/1939

Date du numéro
31 décembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884: Vu la circulaire ministérielle n° 1 du 15 janvier 1939: Vu l'arrêté n° 47 bis, du 17 janvier 1939, réant un service spécial chargé de l'instruction des plaintes, doléances et revendications des populations indigènes de la Côte française des Somalis : Vu la nécessité de remplacer les membres mobilisés de ce service,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

L'article 3 de l'arrêté n° 47 bis guévigé du 17 janvier 1929 est modifié ainsi qu'il suit : M. Jourdain. administrateur en chef des colonies chef du service. avant sous ses ordres: M. Zerbib. chef du bureau des affaires politiques ; M. Monnier, administrateur adjoint des colonies : M Omar Guelle. auxiliaire du service des contributions. Art. 2— Le présent arrêté sera enregistré publié au Journal officiel de la colonie et communiqué partout où besoin sera.

Hubert. DescaHAMPS,